



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

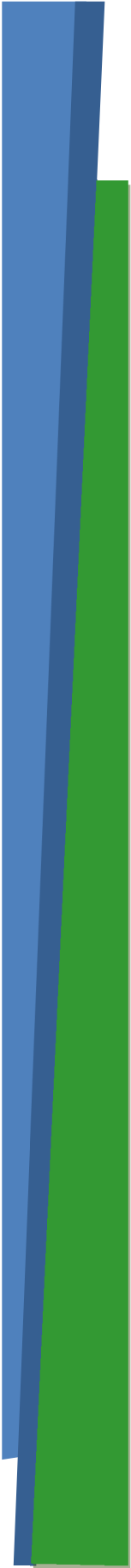
TERRITOIRE D'ETOILE LIVRON

Année 2022

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'ETOILE-LIVRON	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 GESTION DU RESEAU	4
1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022	6
2.1 ORIGINE DE L'EAU	6
2.2 VENTE D'EAU	6
2.3 RENDEMENT DE RESEAU	7
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	7
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES	7
3.1 SECURITE PUBLIQUE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	7
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	8
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	8
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE	8
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022	8
4.1 TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION	8
4.2 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR RESEAU	8
4.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR LES OUVRAGES	9
4.4 TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR LE SID	9
4.5 AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES AU COURS DE L'ANNEE 2022	9
5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS	10
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU	10
5.1.1 Tarification Agence de l'eau	10
5.1.2 Tarification 2022	10
5.2 RELATIONS CLIENTS	10



5.2.1 Continuité de service	10
5.2.2 Informations des clients.....	11
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	11
7- DONNEES FINANCIERES	11
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE	11
7.1.1. Fonctionnement.....	11
7.1.2. Investissements.....	12
7.2 IMPAYES.....	12
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	12
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	12

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'ETOILE-LIVRON

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Etoile sur Rhône et Livron sur Drôme

1.2 GESTION DU RESEAU

Le réseau du territoire d'Etoile-Livron est géré par la société SAUR. : Contrat de délégation de service public signé pour 12 ans couvrant ainsi la période du 01/01/18 au 31/12/2029.

1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Station de pompage de Plancelle

Prise d'eau dans le canal de dérivation du Rhône – Cette prise d'eau est propriété de l'AFR Etoile et alimente la station de pompage de l'AFR d'Etoile (dénommée Plancelle 1) et celle du SID (dénommée Plancelle 2).

Equipements :

- 1 dégrilleur d'une capacité de 6 000 m³/h
- 6 pompes à plan de joints de 1000 m³/h à 110 m HMT

Capacité de pompage 5 760 m³/h

Puissance souscrite : 2 700 Kw

Refoulement/distribution vers le réservoir de Péchibran

Station de pompage des Petits Robins

2 puits en nappe alluviale du Rhône

Equipements :

- 2 x 1 pompes de 350 m³/h à 139 m HMT limitées à 230 m³/h par un diaphragme

Capacité de pompage : 460 m³/h

Puissance souscrite : 400 Kw

Refoulement direct sur le réseau de distribution du réservoir de Péchibran

Station de pompage du Puits Vachon

1 puits en nappe alluviale du Rhône

Equipements :

- 1 pompe de 250 m³/h à 144 m HMT limitées à 170 m³/h par un diaphragme

Capacité de pompage : 170 m³/h

Puissance souscrite : 160 Kw

Refoulement direct sur le réseau de distribution du réservoir de Péchibran

Réservoir de Péchibran

Capacité 2000 m³

Commande via une liaison radio la station de pompage de Plancelle

Station de reprise de Péchibran

Aspiration dans le réservoir de Péchibran

Equipements :

- 8 pompes de 290 m³/h à 50 m HMT (dont 1 en secours)

Capacité de pompage : 2 000 m³/h

Puissance souscrite : 550 Kw

Refoulement direct sur le réseau de distribution haut service

Station de reprise de Barracat

Aspiration réseau de distribution du réservoir de Péchibran

Equipements :

- 5 pompes de 150 m³/h à 70 m HMT (dont 1 en secours)

Capacité de pompage : 900 m³/h

Puissance souscrite : 275 Kw

Refoulement/distribution sur le réseau du réservoir de la Girardière

Réservoir de la Girardière

Capacité 120 m³

Commande via une ligne pilote la station de pompage de Barracat

Réservoir des Blâches

Capacité 350 m³

Surpresseur de Soulier

Aspiration réseau de distribution du réservoir de la Girardière

Equipements :

- 1 pompe de 160 m³/h à 35 m HMT

Capacité de pompage : 160 m³/h

Puissance souscrite : 22 Kw

Cette installation a été déposée en juillet 2022 suite à la mise en service de l'alimentation du réseau d'Allex-Montoison qui dessert également le plateau de soulier

Réseau de distribution : 151.88 Km de conduites (diamètres 60 mm à 1000 mm) dont :

- 71% en Fonte
- 19.4% en PVC
- 5.2% en acier
- 2.6% en béton
- 1.9% inconnu

Descriptif détaillé des installations : voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire d'Etoile/Livron provient de la prise d'eau dans le Rhône ou de la nappe alluviale du Rhône

Ressource	Station de pompage	Volume prélevé (m3)	Volume autorisé (m3)	Service de police des Eaux
Fleuve Rhône	Plancelle	6 456 530	Pas limité	DREAL
Nappe du Rhône	Petits Robin	333 881	Pas limité	DREAL
Nappe du Rhône – BV Drôme	Vachon	0	96 200	DDT / OUGC 26
Total		6 790 441		

Le Puits VACHON est administrativement intégré dans le Bassin Versant de la Drôme. Les volumes de prélèvement autorisés sont déterminés par l'OUGC géré par la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

2.2 VENTE D'EAU

Réseau	Débit souscrit (m3/h)	Surface souscrite (Ha)	Volume consommés (m3)	Volume facturé (m3)	Nombre de branchements	Nombre de clients
Total	13 969	1 879	5 114 675	5 114 675	764	534

Pour rappel : les données contractuelles (contrat de délégation de service public du 01/01/2018) sont :

- Surface souscrite : 1 900 hectares
- Débits souscrits : 14 000 m³/h
- Volumes facturés : 4 000 000 m³

Détail des consommations dans le rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

Nota : Les services de la SAUR annoncent un volume exporté de 30 000 m³ sans explication.

2.3 RENDEMENT DE RESEAU

Réseau	Rendement
Etoile/Livron	75.3 %

Amélioration du rendement par rapport à l'année 2021 mais – valeur (moyenne de 76.2% sur 3 ans) inférieure aux engagements contractuels.

Article 5.3 du contrat de délégation de service public « *Le Délégataire s'engage à maintenir un rendement primaire de réseau (soit volumes consommés / volumes distribués, sans prise en compte des volumes techniques) égal ou supérieur à 80 % en moyenne sur 3 années consécutives* ».

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour 2022 est de 4 030 645 kWh

Soit un ratio de 0,79 kWh/m³ facturé

Ratio financier : 0,055 € HT/m³ consommé (abonnement inclus)

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Contrôles réglementaires

- Petits Robins, Vachon, Plancelle : 01/03/2022
- Baracat, Péchibrand, : 28/02/2022

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Pas de contrôle en 2022.

3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Contrôle réglementaire du pont roulant de Plancelle 2 le 01 mars 2022

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

4.1 TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION

Réparation de 4 fuites sur réseau

Réparation de 48 fuites sur bornes

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

4.2 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR RESEAU

Renouvellement d'une vanne de sectionnement

Renouvellement de 15 limiteurs de pression

Renouvellement de 16 compteurs

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

4.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR LES OUVRAGES

Ouvrage	Equipement
Station de pompage de Plancelle	Pompe du groupe n°6 (réfection hydraulique)
Station de pompage de Plancelle	Antenne radio de la télétransmission
Réservoir de Péchibran	Antenne radio de la télétransmission
Réservoir des Blâches	Sonde de niveau

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

4.4 TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES PAR LE SID

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération		n° chantier	Chef de Projet
Etoile-Livron	Réseau EL	Déplacement et ré-alimentation borne M Bon	270	Fait 2022	21110001 - BC LIOTARD TP	O GREGOIRE

4.5 AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2021 est de 0,007€/m3.

5.1.2 TARIFICATION 2022

Redevances	Part SID	Part SAUR	Total
Part fixe			
Surface souscrite (ha)	0.00	91.54	94.54
Débit souscrit (m3/h)	1.08	6.865	7.945
Part Variable			
Part au m3 (< 500 m3)	0.0108	0.3433	0.3541
Part au m3 (< 500 m3)		0.0577	0.0685

(Valeurs en Euros H.T.)

Nota : Le quota de consommation (fixé à 4000 m3/ha) en période d'été n'est pas appliqué sur ce territoire.

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Mise en route du service : 17 mars 2022

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Arrêt des réseaux : 16 octobre 2022

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

Demands du délégataire

Renforcement du réseau secteur « les Peilles » avec remplacement du PVC Dn 110 mm

Maillage des conduites secteurs « Les Rennes » en fonte Dn 150 mm

Remplacement des réseaux PVC (Dn 100 à 250 mm) notamment les plus anciens

Demande faite en août 2022 : Curage de la prise d'eau de Plancelle 2

Remplacement du dégrilleur actuel en mutualisant avec l'AFR d'Etoile

Réfection des voiries des sites de Plancelle et de Péchibran

Renouvellement des clôtures du site de Plancelle

Réfection des éclairages extérieurs sur le site de Plancelle

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE

7.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 135.974,70 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 367.922,99 €,

Soit un résultat de l'exercice excédentaire de 367.922,99 €.

Le résultat en hausse est lié à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée. Ce résultat est exceptionnel et est lié aux prix très élevés du marché de l'énergie en 2022.

7.1.2. INVESTISSEMENTS

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 29.778,41 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 55.078,73 €,

Soit un résultat excédentaire de l'exercice de 25.300,32 €.

7.2 IMPAYES

Données non transmises par le délégataire

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

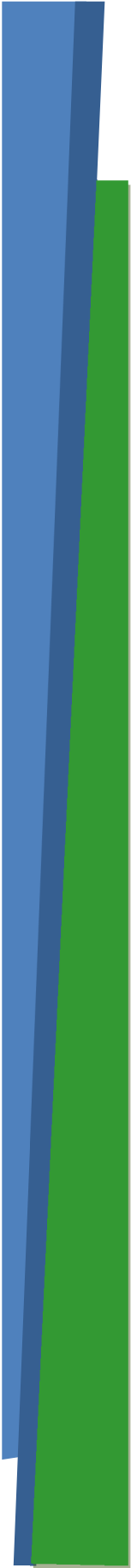
Néant

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Pour rappel :

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées :

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire



Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduites.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar – Alixan etc....